



Plan
Santé
HAUTE-VIENNE
2018-2023

AGIR ENSEMBLE
POUR LA SANTÉ
DES HAUT-VIENNOIS



PRS 2018-2023
**NOUVELLE
AQUITAINE**
Projet Régional de Santé

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Édito



François NÉGRIER,
directeur de la délégation
départementale de l'ARS
de la Haute-Vienne



Gérard CLÉDIÈRE,
président du conseil
territorial de santé de la
Haute-Vienne

Le plan territorial de santé pour la Haute-Vienne découle directement du Projet régional de santé (PRS) et de la stratégie nationale au travers du projet « Ma santé 2022 ».

Ce plan décliné en actions vise à adapter ces différentes orientations au contexte haut-viennois. Si notre département recèle de réelles forces et un dynamisme reconnu de ses acteurs, il n'en demeure pas moins que nous devons répondre à de nombreux défis de santé publique tels que les inégalités sociales et territoriales de santé, la prévalence de maladies chroniques ou encore des indicateurs plutôt défavorables pour certains comportements à risque et les suicides.

La question du vieillissement de la population doit être aussi anticipée dans un contexte où le nombre de personnes

très dépendantes va continuer à s'accroître de manière encore plus accentuée du fait de l'allongement de la vie et des caractéristiques démographiques locales.

C'est à toutes ces questions qu'il nous faut répondre, en mettant l'accent sur la prévention grâce à une action concertée permettant de diminuer la mortalité évitable et également en confortant une offre de service sanitaire et médico-sociale de qualité, dans le cadre d'une organisation des parcours de vie et de soins plus fluide et plus efficiente.

Ce projet se veut aussi le reflet des attentes des usagers, de leur exigence légitime d'un réel accès à des soins de qualité pour les cinq années à venir.

Le Plan Santé Haute-Vienne vise donc les objectifs suivants :

- Prévenir dès le plus jeune âge : comment favoriser des comportements vertueux, un défi collectif,
- Garantir un accès aux soins dans tout le territoire,
- Mieux prendre en compte la souffrance psychique,
- Anticiper le vieillissement de la population par des réponses adaptées et diversifiées.

Tous les acteurs engagés

Le **Plan Santé Haute-Vienne** permet de décliner le Projet régional de santé dans le territoire départemental. Il constitue le cadre d'actions de la Délégation départementale de l'ARS en Haute-Vienne et pour tous ses partenaires (CPAM, MSA, collectivités locales, Préfecture et services de l'Etat...).

Le **Conseil territorial de santé** ⁽⁴⁾ de la Haute-Vienne veille à l'adaptation de ce plan aux spécificités territoriales et participe à son évaluation.

Plan
Santé
HAUTE-VIENNE
2018-2023

⁽⁴⁾ Instance de démocratie sanitaire qui rassemble les acteurs de santé du territoire.

Portrait DE LA HAUTE-VIENNE

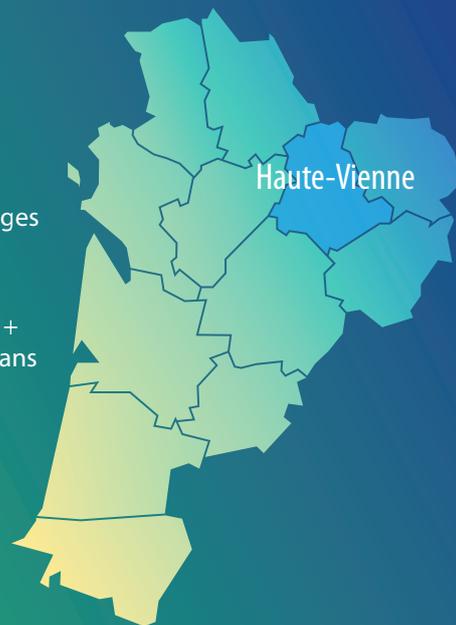
375 795 habitants
200 communes

68 habitants/km²
4^{ème} département le plus
densément peuplé de
Nouvelle-Aquitaine

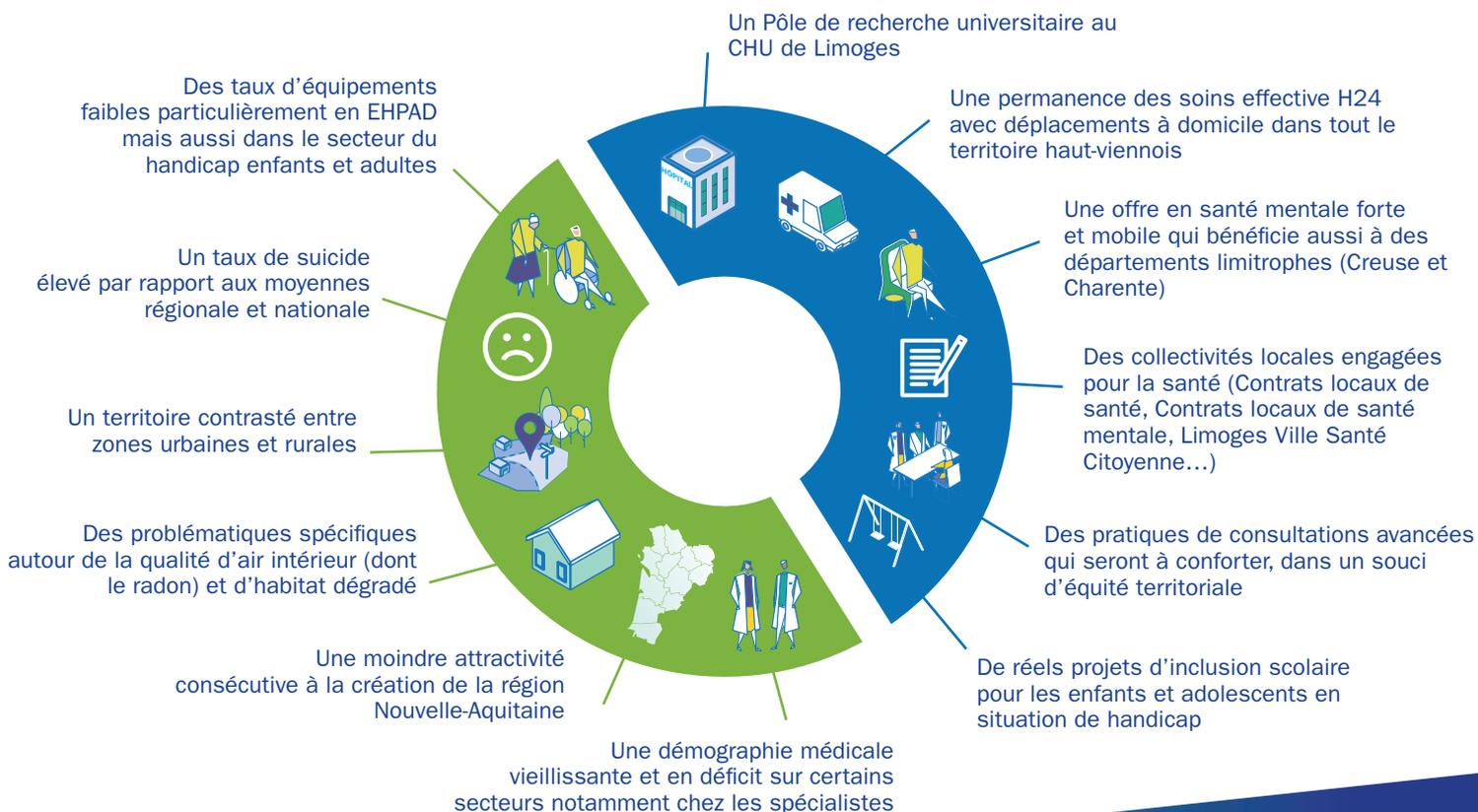


- 49% des habitants vivent dans le seul pôle urbain du département : Limoges et sa périphérie.

- Une progression de + 68% des plus de 85 ans d'ici 2040.



Des forces à MAINTENIR Des fragilités à PRENDRE EN COMPTE



10 priorités d'action

POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES HAUT-VIENNOIS



de prévention



Promotion de la santé

Etendre au département les programmes de prévention validés et évalués

Exemples d'actions

- Limiter, dans les crèches, les expositions aux perturbateurs endocriniens,
- Agir sur la nutrition par la réduction du sel et des matières grasses (réseau LINUT) dans les écoles,
- Développer l'activité physique chez les adultes grâce à l'association Limousin Sport Santé,
- Développer les compétences psychosociales des enfants (aptitudes personnelles permettant de faire les bons choix en matière de santé) et le soutien à la parentalité.

Addictions

Prévenir les addictions et réduire leurs conséquences nocives

Exemples d'actions

- Mettre en place des projets pour prévenir la consommation de substances psychoactives (alcool, tabac, produits illicites) et autres addictions (addiction aux jeux...),
- Maintenir et développer les actions de lutte contre les addictions par les réseaux opérationnels du département tels que AddictLim.

Prévention du suicide

Maintenir les liens avec les personnes à risque suicidaire notamment en milieu rural

Exemples d'actions

- S'inspirer des applications telles que « STOP BLUES » pour lutter contre la dépression,
- Appliquer le programme « Vigilans » (dispositif de veille des suicidants pour une période de 6 mois).



de prise en charge à domicile et d'inclusion

Maintien à domicile

Avec la collaboration du conseil départemental, ouvrir les EHPAD vers l'extérieur et développer l'accès à un panel de services en faveur du maintien à domicile

Exemples d'actions

- Favoriser la domotique,
- Ouvrir plus de places d'accueil de jour et d'accueil temporaire.





d'offre de soins personnalisée et coordonnée



Égal accès aux soins

Réduire les inégalités territoriales de santé en garantissant un égal accès aux soins ambulatoires

Exemples d'actions

- Développer l'offre de consultations spécialisées dans le territoire (publiques et privées)
- Développer l'offre de consultations avancées sur le territoire.



Permanence des soins

Garantir un accès aux soins non programmés à toute heure du jour et de la nuit en structurant la permanence des soins ambulatoires

Exemples d'actions

- Maintenir la permanence des soins effective H24 avec déplacements à domicile, dans tout le territoire haut-viennois,
- Limiter le recours aux urgences hospitalières, en particulier pendant la tranche nocturne,
- Réaliser une analyse de coûts et d'impact.

Accès aux soins des personnes handicapées

Donner l'accès aux soins somatiques pour chaque personne handicapée, qu'elle soit en institution ou à domicile

Exemple d'action

- Agir avec la collaboration du Centre de soins somatiques HandiConsult au Centre hospitalier Esquirol.

Innovation

Développer la recherche et l'innovation

Exemples d'actions

- Développer la médecine personnalisée basée sur l'analyse du patrimoine génétique du patient,
- Promouvoir la recherche clinique et translationnelle (Unités INSERM, CNRS et CHU),
- Développer les outils d'évaluation (sciences sociales).

Coordination des parcours

Développer des prises en charge coordonnées autour du patient

Exemples d'actions

- Doter le département d'une plateforme territoriale d'appui au service des professionnels pour mieux accompagner les situations de santé complexes,
- Développer la filière de prise en charge des personnes âgées polypathologiques en situation non programmée en s'appuyant sur les innovations organisationnelles (télémédecine, télé-expertise, organisation territoriale, approche populationnelle) et les travaux de recherche du CHU (médecine d'urgence pour la personne âgée, unité de recours de soins gériatriques, unité d'hébergement temporaire médico-sociale).

Usagers acteurs de santé

Optimiser la représentation des droits des usagers

Exemples d'actions

- Soutenir l'initiative des professionnels et des usagers des ESAT de faire vivre un conseil de la vie sociale départemental entre toutes les structures de travail protégé du département,
- Promouvoir des conférences thématiques avec les représentants des usagers siégeant dans la formation spécialisée du conseil territorial de santé.

Le PRS Nouvelle-Aquitaine, c'est :

- **3 documents plus synthétiques et lisibles** pour permettre à tous les acteurs de s'y inscrire : le Cadre d'orientation stratégique (COS), le Schéma régional de santé (SRS) et le Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS).
- **Un suivi et une évaluation renforcés**, notamment autour d'un nombre resserré d'indicateurs dits traceurs de la politique régionale.



Consultez ces documents et suivez la mise en oeuvre du PRS sur le site internet de l'ARS : nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr



Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Délégation départementale de la Haute-Vienne

24 rue Donzelot
CS 13108
87031 Limoges Cedex 1
05 55 45 83 00
ars-dd87-direction@ars.sante.fr

Siège

103 bis rue Belleville - CS 91704
33063 Bordeaux Cedex
05 57 01 44 00
ars-na-contact@ars.sante.fr



Suivez l'ARS Nouvelle-Aquitaine sur
Facebook et Twitter